

Certificat HETSL en gestion d'équipe et conduite de projets OAJE 10 février 2022

Cycle de formation OAJE 2022

Bulletin de candidature

PHOTO

A retourner **avant le 26 novembre 2021**

à la HETSL, A l'att. de Emma Mottet, Unité de formation continue, ch. des Abeilles 14, 1010 Lausanne

Renseignements généraux et coordonnées privées

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse privée complète :

NPA/Lieu :

Téléphone privé : Téléphone portable :

E-mail :

Coordonnées professionnelles

Nom de l'employeur :

Adresse complète :

Téléphone professionnel :

Profession :

Poste occupé :

Depuis quand :

Nombre de personnes dont vous êtes responsable :

Brève description de votre poste :

.....
.....
.....
.....

Diplôme d'accès à la formation

Nom du titre obtenu :.....

Nom de l'établissement fréquenté :.....

Canton ou pays de l'établissement mentionné ci-dessus :.....

Année d'obtention :.....

Finance d'inscription :

CHF 200.- à verser lors de l'inscription auprès de :

Fondation Ecole d'études sociales et pédagogiques
1010 Lausanne
CCP 10-18214-4
ou IBAN CH21 0900 0000 1001 8214 4

Les indications suivantes doivent être mentionnées dans le champ « motif du versement » :

- « **Certificat HETSL en gestion d'équipe OAJE FEVRIER 2021** »,
- **no de projet 40 020,**
- **ainsi que le nom et le prénom du ou de la candidat-e.**

Le justificatif de paiement devra être ajouté à votre dossier.

Frais de formation :

CHF 5'900.- (paiement sur facture)

Conditions financières :

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant-e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.

Les désistement ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.

En cas de désistement, les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :

- Après confirmation d'admission : 20%
- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
- Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.

En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.

Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie maladie (contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées.

Inscription

Le dossier d'inscription doit parvenir à l'adresse suivante d'ici au **30 novembre 2021** au plus tard :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne · HETSL
Unité de formation continue – Mme Emma Mottet
Chemin des Abeilles 14
CH - 1010 Lausanne

accompagné des documents suivants :

- Photo (à coller en première page)
- Photocopie couleur d'une pièce d'identité valable
- Curriculum vitae à jour
- Photocopies des diplômes obtenus (uniquement le diplôme de la formation la plus élevée achevée)
- Attestation de l'employeur attestant de votre fonction de cadre intermédiaire
- Justificatif de paiement des frais d'inscription
- Formulaire à compléter par l'employeur (page 5 du présent bulletin d'inscription)

Au vu du nombre important de demandes, les candidatures sont traitées par ordre d'arrivée, soit la date de réception du dossier et seuls les dossiers complets, datés et signés, et dont les frais d'inscription sont payés, seront pris en considération. Votre candidature sera examinée par le Comité pédagogique, qui vous communiquera sa décision par courrier.

En soumettant ce dossier de candidature, j'autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant.

Attention : toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.

Je m'inscris pour :

Le certificat HETSL en gestion d'équipe et conduite de projets, cycle OAJE septembre 2021.

Je m'engage à participer à l'ensemble de la formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission indiquées dans le descriptif de la formation ainsi que des conditions financières et les accepte.

Remarques :

- Seuls les dossiers dont les frais d'inscription sont payés, qui sont complets, datés et signés, et envoyés sous format papier, seront pris en considération.
- Votre candidature sera examinée par le Comité pédagogique de la formation, qui rendra sa décision, par courrier.
- Le nombre de place étant limité à 25 participant.e.s par session, les candidatures seront traitées par ordre d'arrivée de date de réception des différents dossiers.

Date : Signature :

ACCORD DE L'EMPLOYEUR

(document facultatif, à remplir uniquement si le-la candidat·e doit négocier des conditions financières ou des congés, afin de suivre la formation dans de bonnes conditions)

La Direction de l'Institution :

.....
.....

Autorise

Madame / Monsieur

à participer au cycle de formation « Certificat HETSL en gestion d'équipe et conduite de projets »
volée OAJE septembre 2021, dont les cours sont prévus aux dates suivantes :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - 10 et 11 février 2022 | - 25 et 26 août 2022 |
| - 10 et 11 mars 2022 | - 6 et 7 octobre 2022 |
| - 7 et 8 avril 2022 | - 7 et 8 novembre 2022 |
| - 19 et 20 mai 2022 | - 5 et 6 décembre 2022 |
| - 16 et 17 juin 2022 | - 9 et 10 janvier 2023 |
| - 7 et 8 juillet 2022 | - 9 et 10 février 2023 |

La Direction de l'Institution confirme avoir pris connaissance du programme de ce cycle et s'engage à accorder à son employé·e les conditions nécessaires à sa participation régulière à la formation.

Elle accepte que son employé·e présente des situations tirées de sa pratique professionnelle et/ou produise des documents internes à la structure dans le cadre de la validation des travaux de modules et de certification.

Chaque participant·e à cette formation est tenu·e à entière confidentialité. De notre côté, nous nous engageons à ne pas diffuser les documents produits et à respecter la confidentialité des informations transmises.

Les frais de formation s'élèvent à CHF 5'900.- (paiement sur facture). S'ils sont pris en charge par l'employeur, merci de l'indiquer ci-dessous :

La Direction de l'Institution prend en charge les frais de formation de son-sa collaborateur·trice, à hauteur du montant suivant : CHF Elle a pris connaissance des conditions financières de la formation et les accepte.

Date : Timbre de l'employeur :